2024/



# **DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**VILLE DE RIS-ORANGIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# **DÉLIBÉRATION N°2024/067**

Objet : Autorisation de signature de la convention de service d'achat centralisé avec le groupement d'intérêt public RESAH portant sur « la fourniture, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et services connexes »

# Séance du mercredi 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mars, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 29 février 2024, se sont réunis au nombre de 27, à la salle polyvalente de l'école Jacques Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres
En exercice : 35
Présents à la séance : 27
Excusés
représentés : 7

<sup>1</sup> Arrivé à 18 h 39 au cours de la présentation du point n°4 et a quitté la séance à 20 h 33 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à S. Djanarthany

Absent: 1

- Représentée par J. Berrebi jusqu'à son arrivée à 18 h 52 au cours de la présentation du point n°6
- 3 A quitté la séance à 20 h 33 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à E. Couturier
- <sup>4</sup> A quitté la séance à 21 h 31 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à V. Gauthier
- <sup>5</sup> A quitté la séance à 21 h 35 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à S. Raffalli
- <sup>6</sup> A quitté la séance à 22 h 05 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à N. Fené
- <sup>7</sup> A quitté la séance à 22 h 40 avant le vote du point n°7 en confiant son pouvoir à S. Van Waerbeke

#### Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle 91130 Ris-Orangis T 01 69 02 52 52 F 01 69 02 52 53 Contact@ville-ris-orangis.fr

# Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Souad Medani<sup>6</sup>, Sofiane Seridji<sup>4</sup>, Véronique Gauthier<sup>2</sup>, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi<sup>5</sup>, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Fabrice Deraedt, Nejla Toptas<sup>7</sup>, Pierrick Brousseau, Yvrose Jameau, Christian Amar Henni<sup>1</sup>, José Peres<sup>3</sup>, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

## Excusés représentés :

Claudine Cordes à Gilles Melin, Valérie Marion à Annabelle Mallet, Noureddine Siana à Aurélie Monfils, Séverin Yapo à Marcus M'Boudou, Dounia Lebik à Souad Medani jusqu'au départ de S. Medani puis à S. Mierceca pour le reste de la séance, Jérémy Kawouk à Kykie Basseg, Laurent Stillen à Christine Tisserand

### Absent:

Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2024/

Ville de Ris-Orangis Conseil municipal du 13 mars 2024 DÉLIBÉRATION N°2024/067 Objet: Autorisation de signature de la convention de service d'achat centralisé avec le groupement d'intérêt public RESAH portant sur « la fourniture, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et services connexes »

Marchés Publics

### LE CONSEIL,

**SUR** proposition de Madame Véronique GAUTHIER, Adjointe au Maire en charge de la qualité du service public, de la Mairie 4.0 et des affaires générales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'accord-cadre mono-attributaire n° 2021-047-001 conclu par le RESAH agissant en tant que centrale d'achat public,

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité de bénéficier de l'accordcadre mono-attributaire portant sur la « fourniture, installation, exploitation et maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et services connexes » et de l'appui pour la passation d'un marché subséquent fondé sur cet accord-cadre,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la collectivité de pouvoir bénéficier d'offres de marchés attractives pour le renouvellement de son infrastructure informatique.

### **APRÈS DÉLIBÉRATION**

DECIDE d'adhérer à la centrale d'achats RESAH.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de service d'achat centralisé avec le groupement d'intérêt public RESAH portant sur « la fourniture, l'installation l'exploitation et la maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et services connexes », ainsi que tous documents subséquents, notamment la souscription à l'accord-cadre de solutions d'infrastructures informatiques.

**DIT** que sera versée au RESAH, une contribution financière annuelle, par année d'exécution de chaque marché subséquent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme Stéphane Raffalli Maire de Ris-Orangis Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture le : 1 8 MARS 2024

Publié le : 1 8 MARS 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours Devant le Tribunal

Administratif de Versailles Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.